

Bienvenue au Service de Remplacement Maine et Loire !

Un Service de remplacement, à quoi ça sert ?

Le SR 49 est une association sur le département du Maine et Loire. Le SR permet aux exploitants d'avoir un salarié lorsqu'ils sont absents de leurs exploitations (maladie, accident, congé maternité, formation, engagement syndical ou professionnel...)

POUR UN REMPLACEMENT REUSSI

- ☺ Se faire obligatoirement présenter l'exploitation
- ☺ Effectuer une visite des locaux pour repérer l'environnement et les espaces de travail
- ☺ Prendre connaissance de l'organisation et des méthodes de travail de l'exploitation
- ☺ Noter les risques particuliers attachés à l'exploitation
- ☺ Prendre connaissance du matériel et plus particulièrement de son mode d'utilisation
- ☺ Noter par écrit les consignes, les numéros utiles (vétérinaires, inséminateur, laiterie, numéros d'urgence, voisins...)
- ☺ Rendre compte du remplacement et des problèmes éventuels rencontrés en fin de mission au chef d'exploitation et à votre Gestionnaire Planning



Si vous rencontrez des difficultés au sein de votre poste ou si vous devez faire face à des problématiques périphériques (logement, transport...), ayez le réflexe d'échanger avec nous !

LES HORAIRES DE TRAVAIL

L'organisation de votre temps de travail varie selon votre contrat. Les horaires définis par votre responsable planning et l'agriculteur doivent être respectés.

LA CONVENTION COLLECTIVE

Vous dépendez de la convention collective « Production Agricole et CUMA »

https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000043036630

LES PRIMES (voir l'accord SR) :

	Conditions	Montant de la prime (en brut)
Prime d'amplitude	Si temps de travail supérieur à 42 h/semaine	10€
Prime d'intervention courte	Si temps de travail inférieur à 2h sur une demie journée	9€
Forfait d'astreinte (non cumulable avec prime d'intervention courte)	Indemnité forfaitaire par période de 12h consécutives Versement sous réserve de l'envoi de la fiche d'astreinte complétée à l'adresse : relevedheures@elioreso.com	9.50€ + si intervention, paiement des heures travaillées (1h mini) ainsi que des kms et du temps de trajet
Prime panier	Si travail sur plusieurs exploitations dans la même journée	8.70€
Prise en charge du repas du midi (non cumulable avec la prime de panier)	Si la distance domicile-exploitation est supérieur à 18 km ET si l'agent doit travailler avant et après le repas du midi	10 € (sous réserve de justificatif)
Prime déplacements long	Si plus de 80kms de déplacement sur une journée	2.50€ brut par tranche de 10 kms supplémentaires
Majoration du samedi soir	Si travail après 17h	Majoration des heures à 50%
Prime « téléphone »	Prise en charge partielle de l'abonnement personnel du fait de son utilisation à titre professionnel. Versement sous réserve de l'envoi d'un justificatif d'abonnement à l'adresse : relevedheures@elioreso.com	50% de l'abonnement mensuel proratisé en fonction du temps de travail, plafonné à 8€/mois

Indemnisation des kilomètres : *Trajet domicile / travail* :

Tenant compte du changement de lieu de travail régulier relatif à l'activité de remplacement, le SR 49 participe au financement de votre trajet domicile/travail.

L'indemnité est calculée au-delà d'une franchise de 3 kilomètres par heure travaillée.

Ex : Pour une journée de 7 heures, au-delà de 21 kilomètres, les kilomètres sont indemnisés.

Au choix de SR 49, cette prise en compte se fait par :

- Soit l'attribution d'un véhicule d'entreprise aux salariés permanents, le salarié paiera alors la franchise de 3km par heure travaillée.
- Soit le versement d'une indemnité de déplacement au-delà de la franchise
Le montant des kilomètres franchises et/ou des kilomètres indemnisés est réactualisée tous les ans sur la base du coût de la flotte annuel du SR sur 4 ans
- Kilomètres indemnisés : 0.36 € / km
- Kilomètre franchise : 0.18 € / km
- Indemnité MAJ au 1/09/2026

Ex 1 : sans voiture : Si j'ai parcouru 40 km pour 7 heures de travail, l'indemnité portera sur 19 km (40 km parcouru-21 km de franchise=19 km).

Donc 19 km x 0.36 cts = 6,84 € d'indemnité de trajet pour cette mission.

Ex 2 : avec voiture : Si j'ai parcouru 40 km pour 7 heures de travail, je me fais rembourser le carburant, et la franchise est déduite de mon bulletin (21km x 0.18 cts) soit 3,78 € pour cette mission.

RAPPEL : Ces variables seront payées avec un mois de décalage.

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL :

- **Pack vêtements** : accessible à condition d'avoir travaillé plus de 800h dans l'année. Ce pack est renouvelable à l'usure.
- **Indemnité de vêtements annuelle** : Montant annuel d'indemnité en fonction du temps de travail et de la durée du contrat (70€ pour un temps plein sur 1 année), versé en une ou plusieurs fois dans l'année (sous preuve de dépense).
> Pour quoi : pour répondre à un besoin individuel d'achat d'exemplaires supplémentaires d'équipements de travail (t-shirt, cottes, chaussures ou bottes), ou d'achat de vêtements spécifiques (légers/chauds, pantalon...), de frais d'entretien ou d'achat d'une lampe frontale ou d'un couteau.



Comment remplir la feuille « relevé d'heures » ?

Ce relevé est obligatoire pour permettre l'élaboration de votre bulletin de paie et la facturation de la prestation aux entreprises.

Le dernier jour de travail ou de formation du mois concerné, vous devez faire valider votre relevé d'heures par vos entreprises d'accueil, puis nous l'adresser soit par :

- 📞 MMS au 06 22 52 54 11
- ✉ Mail à relevedheures@elioreso.com

Exemple :

Le salarié, DUPONT Jean, travaille du 14 au 19 juin.

Les horaires du 14 au 18 :

7h-10 (3h/matin)

16h-19h (1h/après-midi et 2h soir)

Les horaires du 19 :

5h-9h (1h nuit et 3h matin)

17h-19h (2h soir)

Le 19 juin, le salarié est astreint.

Il a 10 km pour aller à son lieu de travail.

Il fait 2 déplacements (Aller-Retour) par jour.

Pour un remplacement bien assuré, il est allé prendre les consignes le 11 juin de 7h à 8h30.

A la fin de la mission, Jean DUPONT, le salarié, signe la liasse de feuilles (4 feuilles). Il récupère les volets roses qui lui sont destinés (Destinataire : Salarié) et il laisse les volets jaunes qui sont destinés à l'exploitant, Mr MARTIN.

Si l'exploitant n'est pas présent et ne peut pas signer, laissez-lui les volets jaunes. S'il le souhaite, il renverra ses exemplaires au SR49.

📞 En cas de congés payés : merci de noter CP sur les jours concernés

📞 En cas de formation : merci de noter F sur le jour concerné

📞 En cas de réunion/entretien individuel : merci de noter R sur le jour concerné et le nombre d'heure

📞 En cas de visite médicale : merci de noter VM et le nombre d'heure

📞 1 **Astreinte** : c'est quoi l'astreinte ? la période pendant laquelle, sans être sur son lieu de travail, le salarié se tient prêt à intervenir si besoin. L'astreinte n'est pas une période de travail effectif (voir forfait d'astreinte au recto).

14 avenue Jean Jaurès - CS 80640 - 49000 ANGERS CEDEX 01 - 02 41 96 78 90
relevedheures@elioreso.com

Destinataire : Salarié à conserver

SALARIE		ADHERENT	
NOM	PRENOM	SOCIETE	PRENOM
DUPONT	JEAN	GAEC DES PORINES	Paul
COMMUNE	ANGERS	NOM	ECOUEANT
TELEPHONE	06 99 99 99 99	TELEPHONE	06 98 98 98 98

RELEVÉ MENSUEL D'HEURES PAR MISSION

Mois juin Du 14 Au 20

Date	Cocher la case de congés	Nombre d'heures réalisées			Heures de nuit (2h à 6h)	N° de km total effectués/ jour	N° aller-retour par jour (1 ou 2)	Astreinte (0/1)
		Matin	Après-midi	Soir > 17h				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11	X	1h30				20	1	
12								
13								
14		3h	1h	2h		40	2	
15		3h	1h	2h		40	2	
16		3h	1h	2h		40	2	
17		3h	1h	2h		40	2	
18		3h	1h	2h		40	2	
19		3h	1h	2h	1h	40	2	0
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
Totale		33h30	5h	12h	1h	260	13	

Signature du salarié : *[Signature]*

Signature de l'exploitant : _____

* en l'absence de retour du relevé d'heures après les 5 jours ouvrables suivant la fin de mission ou au plus tard le 3 du mois suivant, le relevé du salarié vaut validation.

Cadre réservé au SR49/GED49

Fact n° : _____

PARTIE RESERVEE AU SR

ne pas remplir

Demande	MOTIF	MOTIF	
		MAL	ACC
1			
2			
3			
4			
5			
6			
TOTAL			